

Rue de la Haute Garenne
42405 SAINT CHAMOND

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 6 DÉCEMBRE 2022

La séance est ouverte à 18h18 Le quorum est atteint : 11 membres votants présents à l'ouverture de la séance.

Membres présents en ouverture de séance :

- **Membres de droit :**

- a. Personnels d'encadrement de l'établissement :

- Mme GIRAudeau, Principale
- Mme BOUCHÉ, Principale Adjointe
- MME LIOGIER, Gestionnaire
- Mme ZAIDI, CPE

- b. Représentants des collectivités territoriales et personnalité qualifiée : Non présents

- **Membres, représentants élus :**

- a. Représentants élus des personnels enseignants :

- MME LAFORGE, représentante élue des personnels enseignants
- MME JARRIL, représentante élue des personnels enseignants

- c. Représentants élus des Parents d'élèves :

- Mme MERET, représentante élue des parents d'élèves
- M. PICHON, représentant élu des parents d'élèves
- Mme DUPONT, représentante élue des parents d'élèves

d. Représentants élus des Élèves :

- BENABDELHAK Nahil, représentant élu des élèves
- MANSOURI Yacine représentant élu des élèves

Membres absents et excusés en ouverture de séance :

- M REYNAUD, Représentant de la Collectivité territoriale de rattachement
- M DECLINE, Représentant de la commune
- Mme CALACIURA, Représentante de la Collectivité Territoriale
- Mme FRANCON, représentante élue des Parents d'élèves
- MME MERCIER, représentante élue des Parents d'élèves
- Mme EL AZHAR, représentante élue des personnels enseignants
- M. DE BAYLE, représentant élu des personnels enseignants
- M BODIC, représentant élu des personnels enseignants
- MME JAKOB, représentante élue des personnels enseignants

Madame la Principale, Présidente du conseil d'administration constate la satisfaction du quorum (11 membres présents / 21) et elle remercie les membres du conseil d'administration de leur participation.

Mme JARRIL, représentant élu des personnels est secrétaire de séance.

L'ordre du jour modifié et soumis au vote, se présente comme suit :

L'ajout au point II - 7 - Convention d'animation avec AGASEF

L'ajout au point II - 8 - Avenant au contrat APAVE -Nouvelles entités : AICF et AEF

L'ajout au point II - 9 - Délégation de signature du Chef d'établissement pour la signature des contrats annuels

Adoption de l'ordre du jour modifié;

Approbation du Compte rendu du CA du 08/11/2022

I . Action éducative et pédagogique :

- 1 - Projet « école ouverte2023 »
- 2 - Rapport annuel pédagogique du Chef d'établissement 2021-2022
- 3 - Information dispositif « 2 heures de sport hebdomadaire en plus »
- 4 - Auto évaluation de l'établissement-calendrier

II. Organisation financière et comptable :

- 1 - Approbation des sorties d'inventaire
- 2 - Approbation du plan d'amortissement sur 5 ans
- 3 - Convention avec la Centrale d'Achat Régionale
- 4 - Approbation du tarif repas offert
- 5 - Autorisation de signature de la Convention d'animation avec AGASEF
- 6 - Autorisation de signature de l'avenant au contrat APAVE -Nouvelles entités : AICF et AEF
- 7 - Délégation de signature du Chef d'établissement
- 8 - Approbation du budget 2023

Déroulement de l'ordre du Jour

1. Adoption de l'ordre du jour modifié

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver cet ordre du jour présenté avec les points présentés en ajout

Acte n° 1 06/12/22		Adoption de l'ordre du jour du CA du 06/12/2022					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

Approbation du Compte rendu du CA du 08/11/2022

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte rendu du conseil d'administration du 08/11/2022.

Acte n° 2 06/12/22		Approbation du compte rendu du CA du 08/11/2022					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

I . Action éducative et pédagogique :

Madame la Principale présente le projet «École Ouverte 2023»

1- Projet « École ouverte 2023 »

Mme la Principale présente le projet du dispositif sur l'exercice 2023.

Ce dernier prévoit le déroulement de différentes activités sur les 4 domaines possibles, à savoir :

- scolaire,
- culturel,
- sportif,
- loisirs.

Le projet prévisionnel se déroule sur le calendrier suivant :

Pour le 1^{er} semestre :

- Intersessions : 1 – 2 et 3
- Congés d'hiver – de Printemps et d' Été

Pour le 2nd semestre :

- Intersessions : 4 et 5
- Congés d'automne.

Le montant prévisionnel d'engagement de dépenses sur facture ou paiement de vacations horaires est de 18266,20€.

Une commission statuera, début Janvier 2023, sur la conformité du projet avec les préconisations :

- de la charte École ouverte,
- de la note technique académique 2023.

Le coût maximal d'une demi journée d'ouverture du dispositif est de 610,00€.

Les taux de rétribution des personnels intervenants sont les suivants :

- Taux horaire d'un intervenant fonctionnaire : 24,03€
- Taux horaire d'un intervenant non fonctionnaire : 22,60€

En raison du paiement des cotisations sociales, les coûts horaires des vacations sont les suivants :

- Coût horaire d'une vacation horaire pour un intervenant fonctionnaire : 31,24€
- Coût horaire d'une vacation horaire pour un intervenant non fonctionnaire : 40,76€

Madame la Principale soumet le Projet du dispositif École ouverte, pour l'exercice 2023, aux membres du conseil d'administration.

M. Pichon demande si le coût horaire est inclus dans les 18266,20 euros. Mme GIRAUDEAU répond par l'affirmative en s'appuyant sur le document projeté.

M. Pichon demande si l'intégralité du budget « Ecole ouverte » est généralement dépensé. Mme Giraudeau répond par l'affirmative en lui signifiant que quelques ajustements calendaires au niveau du positionnement des activités peuvent être effectués, et ce en fonction des imprévus.

Acte n° 3 06/12/22		Approbation du projet « École Ouverte »					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

2- Rapport annuel pédagogique 2021-2022 du Chef d'établissement

Références :

- Articles L421-4 et L421-5 du code de l'éducation, modifié par la loi 2013-595 du 08 juillet 2013
- Guide pour le rapport pédagogique annuel du chef d'établissement

a) Choix stratégiques de répartition des moyens et de mise en œuvre des dispositions nationales (devoirs faits, évaluations...) notamment pour répondre à la spécificité et à la diversité des élèves (ex : groupes, co-enseignement, répartition des IMP, etc...)

En référence à la préparation de la Rentrée 2021 et aux caractéristiques du public scolaire concernant la ventilation des moyens relatifs à la DHG, il avait été décidé les dispositions suivantes :

- Choix de 4 divisions de 6ème en raison de la prévision d'une montée significative des effectifs en provenance des écoles notamment privées de Saint Chamond (22 élèves constatés à la rentrée 2021 et 26 élèves constatés à la rentrée 2022), simultanément couplée à l'accueil important d'élèves en difficulté scolaire parmi les élèves de 6ème.
- Présence de dédoublements :
 - en français (niveaux 6ème et 4ème)
 - en mathématiques (niveau 4ème) à raison d' une heure par quinzaine, pour chaque groupe, afin de réduire les écarts en termes d'acquis scolaires attendus en fin de cycle 3 et 4
 - en anglais (niveau 4ème) afin de favoriser la pratique de l'oral
 - en sciences physiques (niveau 4ème) afin de favoriser la pratique de l'expérimentation.

A la rentrée 2021, nous constatons 426 élèves (+1,4% établissement pour 0% sur le département) en date du constat de rentrée, en lieu et place d'une prévision académique de 405 élèves. Au 30/06/2022, il était constaté 432 élèves soit une augmentation de 41 élèves en 4 années scolaires). A ce jour, 30/11/2022, nous observons un effectif scolarisé de 416 élèves.

Cette diminution relative est due à un effectif de CM2 montants en diminution, cette cohorte est, en effet, moins importante que celles des années passées.

Néanmoins, le dynamisme démographique du secteur, couplé à l'attractivité retrouvée du collège, permet de garder un nombre de divisions à 18

Car il est à constater que :

- Le service de la DOS enregistrait sur l'année 2021 – 2022, un effectif scolarisé sur les écoles publiques de secteur de 58 élèves « montants », pour le collège. Nous avons inscrit, à la rentrée 2022, un effectif total de 102 élèves en classe de 6ème (y compris ceux inscrits en dispositif ULIS). Soit un taux différentiel de 1.75.

- A titre de comparaison, pour la préparation de la rentrée 2021, le service de la DOS enregistrait sur l'année 2020 – 2021, un effectif scolarisé sur les écoles publiques de secteur de 72 élèves, « montants », pour le collège. Nous avons inscrit un effectif total de 107 élèves de 6ème, à la rentrée 2021. Soit un taux différentiel de 1.48.

Cette augmentation des effectifs avait permis de « gagner » en termes de mixité sociale à la Rentrée 2020. Mais à la rentrée 2021, nous avons retrouvé un indicateurs PCS sensiblement identique à ceux constatés aux rentrées 2018 et 2019.

De même, les résultats constatés aux évaluations nationales à l'entrée en classe de 6ème indiquent qu'une partie importante des élèves, présentent des déficits d'acquisitions en termes de savoirs scolaires.

Indice de position sociale		2017	2018	2019	2020	2021
Niveau collège hors SEGPA	Etab	92,3	92,2	91,8	93,1	92,8
	Dépt	101,7	101,6	101,6	101,6	101,9
	Acad	108,3	108,1	108,1	107,9	107,9
	Région		107,8	107,8	107,9	108,3
Entrants en 6ème	Etab	83,9	93,6	88,9	96,2	92,2
	Dépt	102,7	100,5	101,2	101,8	102,2
	Acad	108,6	106,5	107,4	107,3	107,5
	Région	108,0	106,6	107,3	107,5	108,2
Ensemble des élèves	Etab	92,3	92,2	91,8	93,1	92,8
	Dépt	101,2	101,1	101,1	101,1	101,4
	Acad	107,8	107,6	107,6	107,4	107,4
	Région		107,3	107,3	107,3	107,8

Score moyen des élèves de sixième		2017	2018	2019	2020	2021
Score en mathématiques	Étab	232,6	241,7	214,5	245,5	238,4
	Dépt	253,6	251,6	248,9	253,5	254,9
	Acad	254,2	253,5	253,6	258,0	259,3
	Région	254,6	254,4	254,2	258,9	260,2
Score en français	Étab	241,2	242,7	229,4	244,9	244,4
	Dépt	252,9	253,6	253,4	261,0	261,9
	Acad	256,4	257,0	257,9	265,6	265,9
	Région	254,9	258,0	258,5	265,8	265,6

Répartition des élèves de sixième par niveau de maîtrise en mathématiques		2017	2018	2019	2020	2021
Insuffisant	Étab	3,3	2,7	11,6	1,0	3,8
	Dépt	0,9	1,5	2,2	1,6	1,5
	Acad	1,3	1,9	2,2	1,5	1,5
	Région	1,5	1,8	2,2	1,5	1,4
Fragile	Étab	32,2	28,2	46,3	31,2	43,8
	Dépt	22,1	22,9	27,8	24,9	24,7
	Acad	22,5	22,2	25,3	22,7	22,8
	Région	21,8	21,5	24,7	21,8	22,1
Satisfaisant	Étab	62,2	63,6	40,0	57,3	41,9
	Dépt	67,5	64,5	60,2	61,9	61,5
	Acad	65,5	63,3	60,0	62,0	60,9
	Région	66,0	63,8	60,5	62,7	61,7
Très bon	Étab	2,2	5,5	2,1	10,4	10,5
	Dépt	9,5	11,0	9,7	11,6	12,4
	Acad	10,7	12,6	12,6	13,8	14,8
	Région	10,7	13,0	12,6	13,9	14,9

A la rentrée 2021, un poste d' A.E.D pour une quotité de 75 % a été attribué, en renfort, au collège. Ce complément de moyens humains a permis :

- Suite aux décisions prises en G.P.D.S, de mettre en œuvre plusieurs tutorats A.E.D – élève en situation de fragilité scolaire.
- Suite au constat de l'étroitesse de l'actuelle cour de récréation, d'exploiter le plateau sportif comme espace de « détente physique » à toutes les récréations (à l'exception de celle du vendredi après midi où l'effectif présent au sein de l'établissement est moins chargé) afin d'aider :
 - à l'apaisement du climat scolaire,
 - à la génération de conditions physiologiques favorisant le développement des capacités cognitives des élèves en classe (attention, concentration, mémorisation)

L'enveloppe de 490 H.S.E dédiés aux dispositifs devoirs faits (468) et remédiation à la fluence de lecture (22) en classe de 6ème nous ont permis :

- De prendre en charge 20 élèves en fluence de lecture.
- D'organiser une nouvelle forme d'inscription et de déroulement, par cycle, sur le niveau 3ème, relativement au dispositif « Devoirs faits ».

La création d'une mission particulière (rétribuée au taux 2) de coordination des professeurs principaux de 3ème a été créée. Elle est toujours exercée par Mme SOULAS

Le dispositif d'Aide à la fluence de lecture s'est étendu, avec la nomination d'un nouveau coordinateur du Réseau d'Éducation Prioritaire, aux écoles de provenance (Écoles Verlaine, Debussy, Chatelard, Lamartine). Au total sur les écoles, 30 élèves de CM2 ont bénéficié de ce dispositif.

Les résultats au D.N.B 2022 démontrent que les nouvelles modalités du dispositif devoirs faits, en classe de 3ème, mais aussi l'instauration du 1/4 lecture depuis 3 années scolaires, et la pratique des aménagements pédagogiques relativement aux E.B.E.P ont très certainement un impact sur la persévérance scolaire et, in fine, sur la réussite des élèves provenant des P.C.S défavorisées.

En effet, les résultats à la session 2022 sont les suivants :

	2020		2021		2022	
	ETAB.	ACAD.	ETAB.	ACAD.	ETAB.	ACAD.
Taux de réussite en %						
Cadres supérieurs et enseignants	80,00	96,90	100,00	95,7	91,70	95,80
Cadres moyens	100,00	93,10	88,00	91,10	81,00	89,20
Employés, artisans, commerçants et agriculteurs	86,40	89,50	100,00	85,80	88,90	84,80
Ouvriers et inactifs	65,80	82,50	68,30	76,40	84,00	71,90
Non renseignée	00,00	75,50				
Total	79,30	88,9	81,20	85,20	85,50	83,30

Néanmoins et au regard du nombre important d'élèves en grande difficulté en fin de 4ème, demandant une orientation en classe de 3ème Prépa métiers ; le fonctionnement du Dispositif devoirs faits en classe de 5ème et de 4ème, mérite d'être ré-interrogé.

A cet effet, les résultats obtenus à l'épreuve ponctuelle de dictée en Français (3.91/10 en 2022) et le pourcentage constaté des élèves présentant des acquisitions fragiles en termes de maîtrise de la structure et de la syntaxe, en langue française , à leur entrée en classe de 6ème, interrogent sur la nécessité de remédier à ces fragilités afin d'améliorer par l'apprentissage du « code », les compétences en lecture fine des élèves peu lecteurs.

De même ou en corollaire, très peu de dépenses en matériels scolaires ou en logiciels de remédiation scolaire, sont effectuées relativement à ce dispositif. La subvention État pouvant financer ce type de charges a été de 3244,13€ sur le budget 2022 ; il reste à ce jour 1894,13€ de ressources financières non engagées.

Les résultats au D.N.B sur la session 2021 (Cohorte ayant vécu deux années de suite l'impact des contraintes sanitaires), aux épreuves ponctuelles, traduisent la fragilité de l'implication scolaire d'un grand nombre d'élèves de l'établissement, peu accompagnés au sein de leur environnement quotidien. L'implication des personnels dans le cadre du déploiement du « dispositif devoirs faits » sur tous les niveaux d'enseignement semble désormais devenir un objectif de travail incontournable.

Distribution de la note à l'écrit au DNB		2017	2018	2019	2020	2021
Note < 8	Etab	28,4	37,3	47,1	17,4	48,2
	Dépt	23,4	25,5	25,6	10,7	20,7
	Acad	22,2	23,6	25,2	9,6	20,7
	Région		23,3	28,8	9,1	23,2
8 ≤ Note < 10	Etab	19,8	22,5	20,7	17,4	17,6
	Dépt	21,5	18,5	18,5	14,8	17,3
	Acad	20,3	17,0	17,5	14,5	16,1
	Région		18,2	19,5	14,4	17,1
10 ≤ Note < 12	Etab	23,5	13,7	13,8	13,0	17,6
	Dépt	22,4	21,2	20,4	21,9	19,4
	Acad	21,3	20,5	19,1	21,9	18,3
	Région		21,1	19,3	21,5	19,0
Note ≥ 12	Etab	28,4	26,5	18,4	52,2	16,5
	Dépt	32,7	34,8	35,5	52,6	42,7
	Acad	36,2	39,0	38,2	54,0	45,3
	Région		37,3	32,4	55,0	41,0

De même, une marge de progression existe en termes de résultats obtenus aux épreuves ponctuelles.

Note à l'écrit au DNB en Français / Maths		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Français	Etab	10,1	8,1	9,7	12,6	10,1	9,98
	Dépt	10,6	9,1	11,0	11,9	11,5	
	Acad	10,8	9,4	11,1	12,1	11,7	10,64
	Région		8,9	10,5	12,1	10,7	
Mathématiques	Etab	8,6	8,4	6,6	11,0	7,2	8,75
	Dépt	9,3	9,7	9,4	11,8	10,8	
	Acad	9,6	10,1	9,7	11,8	11,1	9,69
	Région		10,2	8,8	11,9	11,1	

Mais la progression des résultats pourrait être grandement confortée, si nous pouvions compter sur une situation des affectations des personnels enseignants, plus stable, d'année en année. En effet, en mathématiques tout comme en Histoire Géographie (et très ponctuellement en Français sur l'année 2021 – 2022) ; nous avons du faire face à une instabilité constante relativement à la composition annuelle de ces équipes disciplinaires.

Cette instabilité chronique dans les affectations des personnels enseignants (notamment due à des supports bloqués ou des multiplicités/ renouvellements dans les partages de postes) impacte aussi grandement le travail qui peut être entrepris, ou ne pas être entrepris, à l'échelle du travail collégial des équipes disciplinaires (notamment celles évaluées ponctuellement à l'écrit du D.N.B) mais aussi à l'échelle du Réseau d'Éducation Prioritaire.

Ancienneté des enseignants dans l'établissement (en 4 classes)		2017	2018	2019	2020	2021
Moins de 2 ans	Etab	36,4	48,6	42,9	29,4	38,9
	Dépt	27,9	24,2	23,7	22,6	25,4
	Acad	32,5	30,5	28,8	27,6	29,2
De 2 à 5 ans	Etab	24,2	22,9	22,9	26,5	22,2
	Dépt	16,9	20,3	21,1	17,4	14,1
	Acad	19,5	20,6	22,7	18,7	17,1
De 5 à 8 ans	Etab	15,2	11,4	14,3	17,6	19,4
	Dépt	16,8	16,3	16,4	17,6	18,7
	Acad	15,1	14,9	14,9	17,9	18,9
Plus de 8 ans	Etab	24,2	17,1	20,0	26,5	19,4
	Dépt	38,3	39,2	38,8	42,4	41,8
	Acad	32,9	34,0	33,7	35,8	34,9

b) Les indicateurs complémentaires en termes de réussite et de parcours scolaires des élèves

Au niveau des résultats relatifs à l'orientation et l'affectation des élèves à l'issue de la classe de 3ème, les indicateurs en 2020 et 2021 ont été très fortement impactés par les effets des différents épisodes de crise sanitaire.

Ces derniers ont eu un impact considérable quant au choix des élèves, en termes d'orientation. On observe effectivement un décrochage sur ces deux promotions. En Juin 2022, nous avons retrouvé un taux de passage de 56,31 % en 2GT.

Néanmoins, les taux d'accès de la 6ème vers la 3ème sont très satisfaisants en termes de valeur ajoutée.

En effet, si les taux de redoublement sont extrêmement faibles ; il a été volontairement et très majoritairement choisi d'accompagner les élèves en difficulté scolaire dans leur choix d'orientation et de formation.

Ainsi, plusieurs actions relatives au déroulement régulier du Parcours Avenir sont mises en œuvre, dès le début de la classe de 4ème.

Les indicateurs relatifs à la filière professionnelle, et notamment l'orientation post 2nde professionnelle et post 1CAP2 atteste l'efficacité de la stratégie entreprise. De même, contrairement à ce qui peut être observé sur notre bassin d'orientation, peu d'élèves s'orientent vers la filière technologique tertiaire à l'issue de la classe de 2GT. Nous pouvons donc projeter que ce choix ne représente pas, pour les anciens élèves du collège qui le font, une décision actée par défaut d'autres possibilités.

Néanmoins, les situations observées présentent un caractère de fragilité. Car lorsqu'on observe les résultats dépréciés, nous percevons qu'une marge de progression existe en direction de nos élèves relevant des CSP défavorisées.

La cohorte d'élèves R 2021 a vécu deux phases de confinement consécutives. Pour celle-ci, il y a eu, malgré la mise en œuvre du plan de continuité des apprentissages, une réelle discontinuité dans les périodes d'apprentissage.

Cette dernière s'est couplée simultanément avec l'absence de forums des métiers (y compris interne) , la suppression des sessions de mini stages, l'annulation de nos actions en direction de la connaissance des métiers de l'industrie, plus aucune réalisation de stage d'observation en 3ème, et plus aucune visite en Journées Portes ouvertes dans les établissements... Ces faits ont lourdement impacté les choix d'orientation et la réussite de nos élèves les plus fragiles dans leurs parcours de formation.

Taux de passage post-3ème		2017	2018	2019	2020	2021
Redoublement	Etab	2,4	2,9	2,3	3,3	3,4
	Dépt	2,4	3,0	3,0	2,7	2,3
	Acad	3,5	3,8	3,7	2,7	2,6
	France	2,1	2,3	2,3	1,9	1,8
2nde GT	Etab	57,1	61,2	59,8	56,5	47,7
	Dépt	62,5	61,6	60,5	62,4	61,8
	Acad	67,5	67,0	66,4	68,9	67,7
	France	65,9	65,5	65,3	66,8	66,2
2nde PRO	Etab	23,8	29,1	29,9	25,0	38,6
	Dépt	18,9	19,1	19,2	18,9	18,2
	Acad	16,3	16,1	16,4	16,2	16,0
	France	18,9	19,1	19,2	18,7	18,5
CAP	Etab	9,5	1,9	3,4	5,4	5,7
	Dépt	4,0	4,1	4,8	4,6	4,6
	Acad	3,1	3,1	3,3	3,5	3,4
	France	3,4	3,5	3,5	3,4	3,3
Agriculture	Etab	4,8	1,0	0	3,3	2,3
	Dépt	5,3	4,8	5,1	4,7	5,4
	Acad	3,4	3,3	3,2	3,2	3,6
	France	3,3	3,3	3,2	3,3	3,5
Apprentissage	Etab	1,2	3,9	3,4	6,5	2,3
	Dépt	4,7	5,5	5,5	5,2	5,7
	Acad	3,7	4,1	4,3	3,8	4,5
	France	3,9	4,1	4,1	3,9	4,5
Autres situations	Etab	1,2	0	1,2	0	0
	Dépt	2,2	1,9	1,9	1,5	2,0
	Acad	2,5	2,6	2,7	1,7	2,1
	France	2,5	2,2	2,4	2,0	2,2

Le taux d'accès de la 6ème à la 3ème n'a cessé d'augmenter. De fait, nous pratiquons, de mieux en mieux, une stratégie collective de développer, dès le début de la classe de 4ème, le Parcours Avenir des élèves, en lieu et place, de pratiquer des situations de maintien (issues de décisions de redoublement) sur les niveaux 6ème, 4ème et 3ème.

Le stage d'observation en milieu professionnel de 3ème, les mini-stages en LP, les rendez vous d'orientation concertée, les réunions d'informations à destination des parents, la communication des dates des journées Portes ouvertes dans les Lycées du territoire de la métropole permettent, aux élèves, de construire des choix d'orientation plus éclairés.

De fait, les décisions de redoublement au sein de l'établissement, sont devenues exceptionnelles et liées à des situations d'élèves très particulières et exceptionnelles. Les élèves en situation de maintien en classe de 3ème viennent essentiellement d'autres établissements (exclusion définitive ou retour de l'enseignement privé sous contrat ou demande de dérogation des représentants légaux). Cette année, les élèves de 4ème et de 3ème ont pu vivre notre Forum des métiers, organisé avec le concours des parents d'élèves du collège. De plus les élèves de 4ème du collège, se sont rendus au Forum des Métiers de Saint Étienne.

Les indicateurs de performance très positifs et relatifs à cette stratégie sont les suivants :

Taux d'accès de la 6ème vers la 3ème et valeurs ajoutées	2016	2017	2018	2019	2020
	79	80	72	87	88
Taux d'accès brut	+5	+4	0	+11	+11
	+1	+3	-1	+10	+10

Alors que Mme GIRAudeau évoque le pourcentage de redoublement en seconde, M. PICHON demande s'il y a encore des redoublements en seconde. Mme GIRAudeau répond en indiquant les pourcentages comparés du département et de l'établissement (voir tableau).

Devenir des élèves à la fin de 2nde Pro - ongllet EP		2017	2018	2019	2020	2021
1E Pro	Etab	79,2	90,0	75,0	91,7	83,3
	Dépt	79,9	77,9	83,7	89,4	85,4
	Acad	80,6	81,8	85,4	89,1	83,7
	France	82	81,4	82,6	87,2	85,1
2ème année de CAP	Etab	4,2	0,0	0,0	0	0,0
	Dépt	2	0,4	0,6	0,4	1,0
	Acad	2,1	1,2	1,1	0,9	1,5
	France	1,5	1,5	1,4	0,9	1,1
Redoublement	Etab	4,2	0,0	14,3	0	0,0
	Dépt	5	5,3	5,1	3,2	5,1
	Acad	4,6	3,7	3,2	2,4	3,1
	France	4,3	4,4	4,1	2,9	2,9
Autres situations	Etab	12,5	10,0	10,7	8,3	16,7
	Dépt	13,1	16,3	10,6	7	8,6
	Acad	12,7	13,4	10,3	7,6	11,7
	France	12,2	12,7	12,0	8,9	10,9

Devenir des élèves de 3ème en fin de 2nde GT		2017	2018	2019	2020	2021	
1ère Générale	Etab			73,4	69,2	71,2	
	Dept			65,7	67,0	65,5	
	Acad			66,8	67,3	67,3	
	France			68,2	68,6	68,0	
1ère S	Etab	37,5	42,9				
	Dept		37,1				
	Acad	36,5	36,3				
	France	35,5	35,2				
1ère L	Etab	6,3	6,1				
	Dept		9,9				
	Acad	8,0	8,1				
	France	9,3	9,0				
1ère ES	Etab	25,0	24,5				
	Dept		18,9				
	Acad	21,2	21,4				
	France	21,9	22,0				
1ère ST2S, STMG ou BT Services	Etab	12,5	16,3	17,2	13,5	11,5	
	Dept		14,7	15,7	16,9	17,6	
	Acad	15,3	14,8	15,4	16,9	16,5	
	France	15,5	15,3	15,3	16,2	16,3	
1ère STL, STI2D, STD2A ou BT Production	Etab	18,8	8,2	3,1	5,8	11,5	
	Dept		9,0	7,9	7,8	7,6	
	Acad	8,7	8,3	7,5	7,5	7,4	
	France	7,8	7,5	6,6	6,6	6,4	
1ère STHR ou TMD	Etab	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Dept		0,2	0,2	0,2	0,3	
	Acad	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	
	France	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	
2nde PRO	Etab	0,0	2,0	1,6	5,8	1,9	
	Dept		1,7	1,9	1,2	1,7	
	Acad	1,5	1,4	1,3	1,0	1,1	
	France	1,3	1,3	1,1	1,0	1,0	
CAP	Etab	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Dept		0,1	0,1	0,1	0,1	
	Acad	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
	France	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
1ère PRO	Etab	0,0	0,0	1,6	3,8	1,9	
	Dept		1,7	1,6	1,0	1,2	
	Acad	1,1	1,2	1,3	0,9	1,1	
	France	1,8	2,0	2,1	1,8	2,1	
Redoublement	Etab	0,0	0,0	3,1	1,9	1,9	
	Dept		4,0	4,6	3,4	3,2	
	Acad	4,6	5,2	4,6	3,6	3,4	
	France	4,0	4,5	3,8	2,9	3,0	
Autres situations	Etab	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	Dept		2,9	2,4	2,4	2,8	
	Acad	2,7	3,0	2,7	2,5	2,8	

c) Les actions pédagogiques particulières maintenues :

- L'évaluation nationale en fluence de lecture auprès des élèves de 6ème a été réalisée en semaines 37 et 38. Les résultats ont été transmis en semaine 40 à l'équipe pédagogique, et ils ont pu, dès lors, être mis en parallèle des observations faites en classe par les professeurs. Les résultats individuels et par école ont pu être transmis à Madame l' I.E.N de circonscription et à M Cottier, coordinateur du REP Joannon. Globalement les scores , constatés sur l'ensemble des deux dernières cohortes, se sont distribués ainsi :

SCORE FLUENCE DE LECTURE	EFFECTIFS		%	
	R2020	R2021	R2020	R2021
SCORE<80	17	7	18,28 %	7,78 %
80<SCORE<120	26	27	27,96 %	30,00 %
120<SCORE<150	27	43	29,03 %	47,78 %
150<SCORE	23	13	24,73 %	14,44 %
TOTAL	93	90	100,00 %	100,00 %
VALEUR MAX DES SCORES	209	195		
VALEUR MINI DES SCORES	24	53		
VALEUR MOYENNE DES SCORES	123,74	128		
ECARTYPE DES SCORES	41,65	30,07		

Globalement l'action entreprise par les professeurs des écoles de provenance et le coordinateur du réseau, ont porté leurs fruits. Le dispositif d'aide à la fluence de lecture en 6ème a été poursuivi afin de prendre en charge les élèves ayant les résultats les plus fragiles.

En 2021 – 2022, M MANOUBI, coordinateur du dispositif de fluence a succédé à Mme PHILIS. Les enseignants mobilisés sur l'aide à la fluence de lecture sont volontaires et ils exercent sur des disciplines différentes.

Néanmoins, la distribution des résultats constatés n'étant pas la même, l' effectif d'élèves pris en charge dans le cadre de ce dispositif, reste sensiblement identique entre les années scolaires 2020 – 2021 et 2021 – 2022.

Dispositif Fluence	Période 1		Période 2		Période 3		Période 4	
	R2020	R2021	R2020	R2021	R2020	R2021	R2020	R2021
Nombre d'élèves Pris en charge	15	20	20	20	14	16	14	13

- Mme SOULAS, professeur principal de 3ème, coordonne toujours la pratique pédagogique de l'équipe des professeurs principaux de 3ème. Son évaluation partagée de l'action de l'association EGEE, auprès des élèves de 3ème, nous a conduit à prendre la décision de ne pas renouveler leurs interventions, pour la rentrée 2022.

En effet, si cette dernière a présenté un certain intérêt pour les élèves et les professeurs ; elle est néanmoins restée d'une portée qualitative peu adaptée aux besoins d'accompagnement et d'étayage des élèves. En revanche, Mme SOULAS s'est appuyée sur le contenu de ces interventions pour développer notre propre dispositif d'accompagnement des élèves de 3ème, dans :

- leur recherche de stage
- la rédaction de leur rapport
- la préparation de leur oral.

- Le groupe des personnels (dit « Groupe E.B.E.P ») ressources dans l'accompagnement des Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers a été rejoint par Mme MELLADO, Principale adjointe exerçant lors cette seule année scolaire. Des réunions de travail se sont déroulées, toutes les quinzaines environs. Ces dernières précédaient la tenue des G.P.D.S hebdomadaires (au nombre de 32). Cette continuité permet d'inscrire l'action collective dans la recherche d'une pratique cohérente et efficace des personnels concernés par les deux instances.

A noter : Il a été créé par Mme Soulas, membre du Groupe EBEP, un « padlet ressource E.B.E.P » mis en ligne au bénéfice des personnels et répertoriant :

- les différents besoins de prises en charge
- l'ensemble des modalités de prise en charge
- les mémos juridiques et institutionnels (Intégration de la nouvelle application institutionnelle L.P.I) afférents à la prise en charge des Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers.
- L'établissement prend effectivement en charge un nombre, toujours important, d' Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers .

Pour l'année 2021 – 2022, nous avons constaté :

- 36 élèves bénéficiant d'un P.A.P
- 3 élèves nouvellement arrivés en France
- 21 élèves bénéficiant d'un P.P.S (bénéficiant de l'accompagnement d'un personnel A.V.S mais non scolarisés en ULIS (12 élèves)

Soit 13,88 % de l'effectif établi en Juin 2022.

d) Ouverture culturelle et sportive en lien avec les enseignements

Les actions entreprises depuis la rentrée 2020 ont été reconduites. Elles peuvent être listées comme suit :

- La Web radio Radioschoolby PJ
- Les clubs de M.A.O et de traitement de vidéo ont continué leurs activités toutes les semaines
- Les résidences artistiques financées au titre de l' E.A.C ont permis :
 - la réalisation d'une représentation théâtrale en fin d'année pour les élèves volontaires de cycle 3,
 - la réalisation d'une représentation théâtrale en fin d'année pour les élèves volontaires de cycle 4,

En E.P.S, le projet de la discipline enseignée s'est modifié comme suit :

- La section sportive handball s'est transformée en une section sportive Badminton. Les 14 élèves de la section s'entraînent toujours 2 fois par semaine mais les séquences se déroulent : le mardi de 16h30 à 18h00 et le jeudi de 15h00 à 16h30. Ce nouveau positionnement du jeudi soir interdit, en termes de faisabilité de l' EDT, le cumul d'options (Section sportive / LCA Latin). De même, il ne peut pas être envisagé de donner la possibilité aux élèves de choisir entre 3 LV2, à l'entrée en 5ème (seul le choix entre 2 des 3 LV2 proposées est possible)

- Le projet « Génération 2024 » a conduit au déroulement de la semaine dite « olympique ». L'ensemble de l'équipe pédagogique a participé à ce projet en conduisant des activités pluridisciplinaires (Thèmes abordés : Les Jeux Olympiques dans l'Histoire, L'Eugénisme, Le Sport - une pratique accessible aux personnes porteuses de Handicap, Le Drapeau et son symbolisme, Alimentation et Sport).

Chaque jour de la semaine 15, les élèves du niveau d'enseignement désigné pratiquaient des activités sportives dédiés et ils vivaient des temps singuliers comme les cérémonies d'ouverture et de clôture. Un Padlet permettaient à l'ensemble des personnels de retrouver le programme hebdomadaire défini pour tous les niveaux de classe

- A partir du mois de Mars 2022, les travaux de réfection de la Halle sportive ont débuté. Au changement de chaudière, se sont ajoutés la pose d'isolants extérieurs, la modification de l'entrée du gymnase avec la création d'un hall d'accueil et de réception, la création de 7 terrains de jeux de badminton en lieu et place de 4, etc. Ce chantier s'est terminé à la mi - novembre 2022. Il a impliqué de modifier l'accès des élèves au Gymnase en passant, désormais, par la voie publique ; et, il n'est plus réellement possible d'accéder facilement au gymnase depuis le plateau sportif (propriété du collège). Ces nouvelles modalités de fonctionnement impliquent de créer un espace de rangement de matériels à proximité du plateau.
- Concernant le projet l'association sportive, l'offre d'activités proposée a été définie afin de conserver un nombre maximal d'élèves licenciés mais nous n'avons pas encore retrouvé le niveau d'adhésion « d'avant covid »

	2021 - 2022	2020 - 2021	2019 - 2020	2018 - 2019	Remarques
Nombre de licenciés	160 (38%)	128	165 (41%)	149 (37%)	Les moyennes départementales et nationales tournent autour de 22-25%
Nombre de filles	76	85	91	75	Équilibre filles / garçons
Nombre de garçons	84	43	74	69	
Nombre de lycéens	6	5	5	-	Convention avec Claude Lebois, pour la poursuite de pratique du step
Nombre de jeunes officiels	24	-	53	70	Peu de formations JO cette année (contexte covid). Pas de compétition en sport collectif (futsal, basket).
Validations niveau district	17	-	30	37	
Validations départementales	4	-	20	27	
Validations académiques	3	-	3	6	
Validations nationales	1	-	0	0	1 élève en step

L'Association Sportive a réussi à relancer la dynamique, après une année 2021-2022 très compliquée et une pratique grandement perturbée par de multiples changements (covid).

Mais il n'a pas encore été possible de relancer les compétitions dans les sports collectifs (manque de motivation des élèves + profs covidés au moment de la reprise). La formation jeunes officiels a été quasiment inexistante cette année. Concernant la répartition des élèves par activité de pratique sportive, voici les effectifs constatés.

Activité	Nombre d'élèves	Nombre de filles	Nombre de garçons	Nombre de benjamin(e)s	Nombre de minimes	Remarques
Step	39	38	1	Catégorie unique collège		+ 6 lycéennes
Basket	38	11	27	13	25	Beaucoup de 4 ^{ème} et 3 ^{ème} , attention à la relève pour l'année prochaine et l'année suivante.
Badminton	69	26	43	41	28	
Futsal	44	6	38	26	18	
Volley	32	17	15	10	22	
Cross	21	11	10	10	11	
Olympiades	10	7	3	Catégorie unique		
Terre de jeux	15	8	7	Catégorie unique		
Raid	annulé					

Jusqu'à présent, le nombre de licenciés est resté stable malgré la baisse 1.5 heure de forfait A.S depuis 2 ans. Mais la modification de la quotité due par les professeurs stagiaires à la rentrée 2022, pourrait induire une contrainte supplémentaire dans la ventilation des activités sur la semaine.

En effet, les professeurs stagiaires, devront exercer pour une quotité à temps plein, et donc partager leur exercice sur 2 établissements.

Mesdames LAFORGE et GIRAudeau donnent l'exemple du créneau horaire, du vendredi midi, qui ne rassemble pas beaucoup d'inscrits (places vacantes).

Le projet École ouverte initié en 2018 – 2019 se poursuit. Couplé avec les sessions de « Vacances apprenantes », il a mobilisé pour l'ensemble de l'exercice 2021, les engagements de dépenses suivants :

- ◆ 13264,74 € en dotation de fonctionnement
- ◆ 360,50 Heures de vacations pour un montant de 12420,00 €.

Régulièrement des activités se sont déroulées :

- ◆ lors des deux premiers jours des congés d'hiver, de Printemps et d'Automne,
- ◆ lors des congés d'été en semaine 28 et 35 (activités en nombre élevé en raison du report des activités prévues à la session des congés de Printemps)
- ◆ sur les mercredis après midi et quelques journées du samedi en intersessions

e) Action diverses en lien avec les enseignements

Plusieurs actions pédagogiques diverses ont été reconduites :

- Atelier Théâtre
- Accueil d'intervenants et médiateurs culturels pour des échanges avec les élèves en prenant appui sur des sujets d'étude abordés en classe
- Collège au cinéma
- Le Forum des Métiers au collège
- La visite des élèves de 5ème au Planétarium
- La visite des élèves de 4ème au M.A.M de Saint Etienne
- Les clubs : Jardin potager, Couture, Freeshop, M.A.O, Images, Chorale,
- Les actions et événements conduits par les élèves du C.V.C
- Les actions éducatives relatives au Projet du CESC.....etc.

cf.calendrier annuel en date du 01 07 2022.

Le Pass Culture dans sa part collective a permis de financer partiellement une action. Mais sur les 5 450,00€ de dotation accordée pour les actions culturelles à destination des élèves de 4ème et de 3ème ; seuls 883,00€, ont été dépensés.

Mme BOUCHÉ évoque le fait que Le Méliès propose des forfaits incluant le transport en bus. Mme GIRAudeau évoque la possibilité d'emmener les élèves de 3ème voir le film « *Simone, le siècle* » avec les classes de 3ème. Mme LAFORGE signale que la projection du film devra se faire en dehors des projections classiques .

f) Vie scolaire : une analyse de la vie de l'élève dans l'établissement et des bilans chiffrés:

f.1) Une analyse de la vie de l'élève :

En référence au diagnostic effectué lors de l'établissement du contrat d'objectifs tripartite, il a été acté que l'établissement devait retrouver un climat scolaire sécurisant propice aux apprentissages scolaires. Une échelle de justice a été définie, en groupe de travail (représentants des parents et des élèves, et personnels), pour la rentrée 2019. Elle a été mise en œuvre, durant l'ensemble deux années scolaires suivantes. Transmise en réunion de prérentrée, cette échelle doit désormais être présentée, en heure de vie de classe, par les professeurs principaux, à tous les élèves de 6ème. Lors de cette séquence de début d'année, les élèves visionnent un diaporama explicatif, l'échelle des sanctions et réaliser des exercices d'évaluation de situations courantes d'infractions au règlement intérieur.

Affichés sur le panneau de la vie scolaire, ces documents sont consultables en libre accès via le lien suivant :

<https://pierre-joannon.cybercolleges42.fr/vie-de-l-etablissement/regles-de-vie/>

De plus, depuis le conseil d'administration du 30 11 2022, le règlement intérieur intègre, dès son introduction, les dispositions réglementaires relatives à la circulaire N° 2014 – 59 du 27/05/2022, à savoir :

« Le chef d'établissement veille à l'application de ce règlement dans l'enceinte mais également en dehors du collège que ce soit aux abords immédiats ou à l'extérieur de l'établissement dans le cadre d'actes de violence ou lorsque les faits commis ne sont pas dissociables de la qualité de l'élève. Dans les autres hypothèses, les actes commis relèvent de la compétence du maire (voie publique) ou de la justice (circulaire 2011-112 du 1 août 2011 relative au RI et circulaire 2014-059 du 27 mai 2014 relative à la discipline) »

Si le climat scolaire s'est apaisé, le maintien de cette situation favorable nécessite la vigilance de tous les adultes dans leur pratique professionnelle quotidienne. La recrudescence des phénomènes de cyberharcèlement pouvant entraîner des situations de violences verbales et physiques entre élèves a nécessité :

- La mise en œuvre d'une heure d'intervention dédiée, auprès de chaque classe de 4ème et de 3ème, du service de prévention de la police nationale
 - La mise en œuvre du dispositif PHARE 1, à titre expérimental dès la rentrée 2021.
- Concernant ce dernier , son tableau de bord présente à la rentrée 2022, la liste des actions effectuées suivantes :

- Constitution d'un groupe de personnels ressources formés
- Formalisation de notre protocole de traitement de situations
- Traitement de plusieurs situations identifiées
- Participation au concours N.A.H 2022 par la création d'une affiche mobilisant les élèves du C.V.C
- Participation à la journée Non au Harcèlement et Mise en place de 2 temps forts sur le 2^{ème} et 3^{ème} trimestre dont le spectacle théâtral « Vae Victis » sur les niveaux 5ème et 3ème.

f.2) Les indicateurs de vie scolaire :

Les indicateurs relevés par le chef d'établissement, sont les suivants :

PERIODE	N°1 2019 2020	N°1 2020 2021	N°1 2021 2022	N°2 2019 2020	N°2 2020 2021	N°2 2021 2022	N°3 2019 2020	N°3 2020 2021	N°3 2021 2022	CUMULS N°1 A 3 2019 2020	CUMULS N°1 A 3 2020 2021	CUMULS N°1 A 3 2021 2022
NOMBRE DE CONFISCATIONS DE TELEPHONE PORTABLE	24	27	14	21	16	15	13	11	14	58	54	43
NOMBRE ELEVES AYANT PLUS DE 1 CONFISCATION	5	5	3	7	3	2	2	4	5	14	12	10
AVERTISSEMENTS	11	12	4	13	27	10	14	10	8	38	49	22
EXCLUSIONS TEMPORAIRES	32	30	34	17	25	24	41	33	36	90	88	94
NOMBRE DE JOURS	70	52	47,5	44,5	54	42	80,5	66,5	56	195	172,5	145,5
DUREE MOYENNE EN PRESENCE	1,58	1,57	0,88	2,21	1,37	1,00	1,40	1,50	0,97			
DUREE MOYENNE HORS PRESENCE	0,61	1,88	1,65	0,41	1,75	2,50	0,56	2,24	2,13			
EFFECTIFS CONSTAT DE RENTREE	408	420	426	412	424	429	416	426	432	416	426	432

PERIODE	N°1 2019 2020	N°1 2021 2022	TAUX EVOLUTION N - 1/N - 3 PERIODE 1	N°2 2019 2020	N°2 2021 2022	TAUX EVOLUTION N - 1/N - 3 PERIODE 2	N°3 2019 2020	N°3 2021 2022	TAUX EVOLUTION N - 1/N - 3 PERIODE 3	CUMULS N°1 A 3 2019 2020	CUMULS N°1 A 3 2021 2022	TAUX EVOLUTION N - 1/N - 3 PERIODE 3
NOMBRE DE CONFISCATIONS DE TELEPHONE PORTABLE	24	14	58,33 %	21	15	71,43 %	13	14	107,69 %	58	43	74,14 %
NOMBRE ELEVES AYANT PLUS DE 1 CONFISCATION	5	3	60,00 %	7	2	28,57 %	2	5	250,00 %	14	10	71,43 %
AVERTISSEMENTS	11	4	36,36 %	13	10	76,92 %	14	8	57,14 %	38	22	57,89 %
EXCLUSIONS TEMPORAIRES	32	34	106,25 %	17	24	141,18 %	41	36	87,80 %	90	94	104,44 %
NOMBRE DE JOURS	70	47,5	67,86 %	44,5	42	94,38 %	80,5	56	69,57 %	195	145,5	74,82 %
DUREE MOYENNE EN PRESENCE	1,58	0,88	55,38 %	2,21	1,00	45,25 %	1,40	0,97	69,43 %			
DUREE MOYENNE HORS PRESENCE	0,61	1,65	270,49 %	0,41	2,50	609,76 %	0,56	2,13	380,36 %			
EFFECTIFS CONSTAT DE RENTREE	408	426	104,41 %	412	429	104,13 %	416	432	103,85 %	416	432	105,88 %

Mme DUPONT signale que le nombre de jours d'exclusion est tout de même important. Mme GIRAudeau signale que ces chiffres doivent être mis en relation avec le nombre d'élèves au collège (426 en début d'année scolaire et 432 en fin d'année scolaire).

Le climat scolaire est apaisé dans le quotidien de l'établissement mais, néanmoins, on a pu observer une recrudescence des conseils de discipline en 2021 – 2022. Cette dernière est due à des actes de violence physiques graves et de cyberharcèlement à caractère sexiste.

ANNEE SCOLAIRE	2019 – 2020	2020 – 2021	2021 – 2022
NOMBRE DE COMMISSIONS EDUCATIVES	10	9	15
NOMBRE DE CONSEILS DE DISCIPLINE	9	6	10
NOMBRE EXCLUSIONS DEFINITIVES AVEC SURSIS	2	3	3
NOMBRE EXCLUSIONS DEFINITIVES A EFFET IMMEDIAT	7	3	7
NOMBRE D'ELEVES CONCERNES	8	5	9
NOMBRE D'ELEVES POLYEXCLUS	3	0	1
NOMBRE D'EVENEMENTS MAJEURS A L'ORIGINE CONSEILS DE DISCIPLINE	9	6	9

Les statistiques relatives à l'assiduité scolaire sont les suivantes :

Concernant les absences, on observe une reprise à la hausse du taux d'absentéisme.

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Moyenne
3EME	4,6	3	4,7	7,3	13,5	7,8	5,8	6,3	8,6	15,7	7,8
3EME ULIS	9,6	10	10,7	6,3	17,7	6,3	7,4	16,2	12,5	9,3	10,4
4EME	3,2	3,7	3,9	8,2	15,4	7,8	7,1	8,3	8,9	16,4	8,3
4EME ULIS	0	8	1,2	0	4,9	25	5,4	7,8	5,6	3,8	5
5EME	3,6	2,8	4	8,2	11,2	7,8	6	10	6,3	10,3	6,7
5EME SECTION SPORTIVE	2,6	4,3	13,1	21,1	11,4	16	5,5	7,3	2,2	5,5	7,6
5EME ULIS	11,1	15,8	9,2	4,6	22	4,5	6,7	21,1	20,4	15,2	13
6EME	3,8	3,6	4,2	9,1	12,1	8	5,3	7,7	8,2	8,1	6,7
6EME BILANQUE DE CONTINUITE	5,8	1	6,8	7,8	14,2	5,6	3,4	4,5	7,3	16,2	7,6
6EME SECTION SPORTIVE	0,4	2,9	3,8	13	2,6	5,6	0,8	0	7,1	5,6	3,8
6EME ULIS	0	6,9	0	0	0	0	0	10	0	0	1,2
Moyenne	3,9	3,5	4,5	8,3	13,1	8	5,9	7,9	8	12,7	7,4

Concernant les retards, on observe les taux suivants :

Division	septembre	octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	Total
3E1	6	17	10	6	14	21	20	8	22	22	146
3E2	9	9	29	6	15	0	13	4	32	30	147
3E3	16	10	5	6	13	1	17	1	18	23	110
3E4	21	16	8	6	15	6	19	14	20	25	150
3E5	20	9	10	4	21	5	20	5	37	50	181
4E1	19	15	23	15	17	13	53	22	45	35	257
4E2	35	15	20	13	35	12	42	13	34	19	238
4E3	28	34	31	18	34	31	75	26	105	29	411
4E4	16	14	34	24	29	14	47	14	54	38	284
5E1	11	4	11	5	13	9	13	11	16	16	109
5E2	10	9	23	8	25	15	40	6	16	10	162
5E3	4	2	3	8	5	3	14	2	13	5	59
5E4	13	9	6	9	13	9	11	2	18	13	103
6E1	1	2	3	0	5	5	5	12	4	5	42
6E2	16	6	5	6	12	3	19	7	19	27	120
6E3	9	3	0	2	3	1	1	3	3	5	30
6E4	17	10	19	2	20	7	15	5	22	16	133
6E5	9	1	11	4	20	6	22	14	36	15	138

La recrudescence des retards interroge sur les process réellement appliqués.

g) Action sociale de l'établissement

En 2021, l'établissement a aidé les familles à hauteur des montants globaux suivants :

- 1881,27 € en fonds social cantine, pour 14 familles bénéficiaires
- 1194,85 € en fonds social collégien, pour 11 familles bénéficiaires.

h) Perspectives :

- Poursuite du développement et du déploiement des pratiques professionnelles et éducatives portées par le Programme PHARE
- Mise en œuvre du L.P.I et formation de l'ensemble des personnels à la pratique des aménagements pédagogiques en lien avec les difficultés des Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers
- Pilotage de l'évaluation de l'établissement pour actualisation du projet d'établissement et élaboration du prochain C.O. T
- La naissance d'une véritable dynamique de travail en Réseau d'Éducation prioritaire
- Accompagnement de pratique de la nouvelle équipe de personnels de vie scolaire.
- Refondation du dispositif « Devoirs faits » sur les niveaux 5ème et 4ème.

Acte n° 4 06/12/22		Approbation du rapport annuel pédagogique 2021-2022 du Chef d'établissement					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

3- Information dispositif « 2 heures de sport hebdomadaire en plus »

Deux associations ont pris contact avec le chef d'établissement pour travailler à la mise en œuvre en janvier 2023 de ce dispositif, à savoir :

- Le club de football de Saint Chamond,
- Le club de Judo de la Vallée du Gier

4- Auto évaluation de l'établissement-calendrier

Le calendrier de travail d'élaboration du rapport d'auto-évaluation se décompose comme suit :

- 15/11/2022 de 12h30 à 13h30 : Réunion du comité de pilotage
- 24/11/2022 de 15h00 à 17h00 : Temps banalisé d'analyse des données
 - issues des questionnaires transmis aux personnels
 - issues du document préparatoire au temps d'échanges relatif au projet du REP Joannon
- 05/12/2022 de 15h00 à 17h00 : Temps banalisé d'analyse des données
 - issues des questionnaires transmis aux élèves et aux parents
 - issues du rapport pédagogique annuel du chef d'établissement établi à l'issue de la rentrée 2022
- 12/12/2022 de 12h30 à 13h30 : Réunion du comité de pilotage
- 03/01/2023 de 12h30 à 13h30 : Échanges et ajustements rédactionnels
- 09/01/2023 de 12h30 à 13h30 : Réunion du comité de pilotage pour présentation du rapport final avant
- 18/01/2023 à 17h30 et publication du rapport d'auto évaluation

II. Organisation financière et comptable :

1- Approbation des sorties d'inventaire

L'année civile 2022 arrivant à son terme, il s'agit de sortir des inventaires les achats dont l'amortissement arrive à échéance. C'est le cas cette fin d'année de 20 matériels achetés entre 1993 et 2018. Ces achats ont été amortis pour une durée allant de 3 à 20 ans. Ils arrivent donc au terme de leur durée supposée de vie et doivent être sortis de notre inventaire pour une valeur de 101 736,50 € selon les comptes d'immobilisations et de financements suivants :

Comptes	10681 Financement Etablissement	1313 Financement Département	T
2145 Construction sur sol		36 000,00 €	36
215 Installations techniques, matériels et outillages	12 643,61 €	9 395,00 €	22
2181 Installations générales, agencements divers		11 615,86 €	11
2182 Matériel de transport	2 000,00 €	3 500,00 €	55
2192			

Mme LAFORGE demande si le distributeur de plateaux actuellement placé à la cantine (comptabilisé dans « Installation techniques, matériels et outillages ») est bien celui qui a coûté 36 000 euros. Mme LIOGIER confirme que le chariot à plateaux acheté en 2009 semble être celui encore présent à la cantine.

M. PICHON demande si le matériel qui sort de l'inventaire n'est plus en état de marche. Mme LIOGIER explique qu'il s'agit d'une sortie d'inventaire d'un point de vue comptable uniquement, et que ce matériel reste en usage mais n'a plus de valeur financière et pourra être renouvelé si besoin.

Acte n°1 06/12/22		Approbation des sorties d'inventaire					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

2- Approbation du Plan d'Amortissement sur 5 ans

L'établissement a été dans l'obligation de procéder à la réparation de la chambre froide légume et de la vitrine Pyrenox au service de restauration.

Pour ce faire, une subvention départementale a été accordée au regard du montant conséquent des réparations, à savoir 4 718,76 €.

Ces réparations permettant d'augmenter la durée de vie du matériel, il est recommandé de l'amortir sur une durée maximum de 5 ans.

Acte n°2 06/12/22		Approbation du Plan d'Amortissement sur 5 ans					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

3- Autorisation de signature pour convention avec la Centrale d'Achat Régionale

L'établissement passe actuellement ses commandes de denrées alimentaires par le biais du groupement d'achats géré par le lycée Jean Puy à Roanne qui met fin à notre convention au 31/12/2022.

A ce titre, il nous faut établir un nouveau marché de denrées alimentaires.

Le groupement d'achats régional nous propose de se charger de ces formalités au travers de leur convention qui nous permettrait de bénéficier des fournitures et biens dont ils sont acquéreurs.

L'établissement souhaite donc signer cette convention afin de bénéficier du marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour un montant annuel de 250€ qui s'ajouterait aux 150 € annuels d'adhésion.

Mme DUPONT demande quel était le prix avec le groupement d'achat du lycée Jean Puy ; Mme LIOGIER explique que (le prix de 70 euros) était effectivement élevé, mais seul l'avantage porte sur une visibilité des achats et des prix du marché. C'est donc plus simple pour la cheffe de cuisine et pour le suivi des dépenses pour les achats de denrées. A ce stade, le groupement d'achat de Jean Puy mettant fin à la convention le 31/12, le groupement régional est la seule solution.

Mme GIRAudeau demande si les lycées se fournissent là-bas, réponse : oui.

Mme Dupont demande où ils se fournissent ; réponse de Mme LIOGIER : ils se fournissent chez Pro à Pro, DRH Rhône-Alpes, RSD, etc. Mme LIOGIER affirme qu'elle aura le détail des informations sur les fournisseurs au moment de la signature officielle de la convention.

Acte n°3 06/12/22		Autorisation de signature pour convention avec la Centrale d'Achat Régionale					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

4- Approbation du tarif repas « offert »

Au regard des augmentations de tarifs demi-pension votées lors du CA du 08/11/2022, il convient de déterminer le prix du repas qui pourrait être pris en charge financièrement par l'établissement dans le cadre de repas compris dans la prestation d'intervenants extérieurs.

Ce prix est fixé au regard du coût moyen d'un repas en 2022 et est donc proposé à 2,61 €.

Acte n°4 06/12/22		Approbation du tarif repas « offert »					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

5- Autorisation de signature pour la convention d'animation de l'exposition du 10 et 19 janvier 2023 pour un montant global de 170€

Dans le cadre de la prévention et la lutte contre la violence, l'association de gestion d'Action Sociale des ensembles Familiaux (AGASEF) nous propose une intervention sous forme d'exposition interactive appelée « ensemble parlons-en ». Cette convention d'animation porte le coût de cette intervention à 170€.

Acte n°5 06/12/2022		Autorisation de signature de convention d'animation avec l'association AGASEF					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

6- Avenant au contrat avec la société APAVE, lié à une nouvelle entité dès le 1^{er} janvier 2023, dénommée AICF/AEF

Dans le cadre du contrat de vérification des installations électriques et de gaz, la société APAVE nous indique une nouvelle organisation de ses activités. Aussi, pour tout ce qui relève du secteur des prestations d'inspection, APAVE réalisera, à compter du 1^{er} janvier 2023 ses prestations de vérification au travers de la nouvelle entité AEF (Apave Exploitation France). Il convient donc de signer un avenant de cession à AEF.

Acte n°6 06/12/2022		Avenant au contrat avec la Société APAVE Nouvelle entité au 01/01/2023 AICF/AEF					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

7- Délégation de signature au chef d'établissement pour la signature des contrats et conventions annuels

Afin d'éviter aux membres du conseil d'administration de devoir se réunir pour chaque signature de contrat annuel, il leur est demandé d'acter la délégation de signature au chef d'établissement pour la signature des contrats et conventions annuels

Acte n°7 06/12/2022		Autorisation de signature du conseil d'administration au chef d'établissement pour la signature des contrats et conventions annuels					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

M. PICHON demande pourquoi l'abonnement au Progrès n'est pas à l'ordre du jour ; Mme LIOGIER répond que cela ne nécessite pas un vote CA.

8 - Approbation du Budget 2023

Madame LIOGIER, Gestionnaire, présente le budget primitif 2023 :

PRÉAMBULE

Le budget est un acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses annuelles de l'établissement (année civile).

Le budget de l'exercice comptable 2023 est conçu en application de la réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC) prévue par le code de l'éducation et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013.

Les objectifs de cette réforme sont de plusieurs ordres :

- **Lisibilité** : Les ouvertures de crédits sont déterminées de manière simple et précise par l'origine et la nature des prévisions de recettes ou sources de financement.
- **Simplicité** de lecture du budget par ses orientations et destinations budgétaires regroupées uniquement dans trois services pour le fonctionnement général
- **Souplesse** dans la construction et la structuration du budget qui permet à chaque établissement de définir ses propres « domaines » et « activités ».

- **Autonomie** enfin par une globalisation des crédits permettant ainsi à l'ordonnateur une gestion plus libre des moyens, mais avec en contrepartie, la nécessité d'outils plus spécifiques et personnalisés afin d'assurer un suivi plus analytique et d'évaluer des résultats.

La structure budgétaire prévoit un budget principal qui s'articule autour de trois services généraux :

- Service **ALO** (Administration et Logistique)
- Service **AP** (Activités pédagogiques)
- Service **VE** (Vie de l'élève)

Ces services peuvent être complétés par des services spéciaux, notamment les bourses nationales (**SBN**) et le service de restauration (**SRH**),

Une section d'opérations en capital (**OPC**) enregistre les entrées et sorties de biens de l'inventaire, biens dont la valeur est supérieure à 800€ hors taxe.

Le budget est préparé par l'ordonnateur, c'est à dire le chef d'établissement en collaboration avec l'Adjoint gestionnaire. La construction du budget du collège s'appuie notamment sur son projet d'établissement et son contrat d'objectifs.

Au travers des choix budgétaires exercés, il faut s'assurer de disposer de moyens nécessaires au succès de la politique prônée par l'établissement.

[Mme LIOGIER présente le budget 2023 à l'aide d'une présentation PowerPoint, en complément du tableau récapitulatif des recettes affectées et non affectées]

A propos des subventions :

Mme LAFORGE demande pourquoi la case « subvention APPN » du tableau récapitulatif de Mme Liogier est vide.
Réponse de Mme LIOGIER : aucune demande de subvention APPN n'a été faite à cette date l'année dernière.
Mme LAFORGE s'interroge sur la manière dont ont été payées les sorties de 2022, comme par exemple la course d'orientation qui nécessitait un acheminement en bus.

Mme LAFORGE remarque que la subvention APPN n'est pas présente sur le budget ; Mme LIOGIER confirme que le matériel est couvert par la subvention « dotation matériel EPS » (voir tableau).

Mme LAFORGE s'interroge sur les dénominations des subventions disponibles pour les sorties EPS : Mme LIOGIER explique que les dénominations sont celles du département, mais que ces lignes ont des montants indiqués en fonction des attributions de subventions et peuvent être modifiés au cours de l'année.

A propos du budget « Service de Restauration et d'Hébergement » (SRH) :

Mme LAFORGE dit que la baisse du nombre d'élèves pensionnaires est liée à la baisse du nombre élèves licenciés à l'AS.

1 Présentation de l'établissement

Évolution du nombre d'élèves :

Les effectifs ont été en augmentation régulière depuis la rentrée 2018. De septembre 2018 à Juillet 2022, nous avons constaté une augmentation des effectifs scolarisés de 110,88% (de 391 élèves à 432 élèves).

A la rentrée 2022, une légère baisse a été enregistrée du fait d'une baisse démographique sur la cohorte des élèves de CM2 montants en classe de 6^{ème}. Mais au 03/01/2023, nous devrions avoir 420 élèves scolarisés.

R2018	R2019	R2020	R2021	R2022
391	408	420	426	413

Cette évolution des effectifs, impacte l'évolution des charges variables diverses (exemples : frais de reprographie, fournitures consommables...) Le calcul de la dotation de fonctionnement prend en compte le nombre d'élèves constatés à la rentrée précédente.

Caractéristiques de l'établissement, dispositifs particuliers (internat, section sportive, éducation prioritaire, etc.) :

Voir rapport annuel pédagogique du chef d'établissement.

2 Dotation de fonctionnement

Evolution de la dotation de fonctionnement :

Année	2020	2021	2022	2023
DGF	91 126	92 038	92038	102414

Répartition de la dotation de fonctionnement :

La DGF s'inscrit au compte 7443 sous GFC et au compte 744310 (département) sous Op@LE.

Le domaine et l'activité sont facultatifs en recette.

	montant	affichage de la recette			% de la DGF totale
		domaine (facultatif)	activité (facultatif)	compte (obligatoire)	
Service général AP	16 318 €	Axes 1 à 3	0xxxxxx	7443	15.94%
Service général ALO	86 096 €		0xxxxxx	7443	84.06%
TOTAL	102 414 €				

Mode de calcul et commentaire sur les montants prévus pour la viabilisation, l'entretien et les réparations. Éléments d'explications si écarts importants entre budget 2022 et budget 2023 :

Les préconisations faites par le département concernant les montants prévus pour la viabilisation ont été légèrement revus à la hausse de 3% afin de prendre en compte l'inflation des tarifs des énergies.

Pour autant, la répartition du budget par enseignement n'a pas été impactée et les préconisations du département ont été respectées.

En revanche, La hausse appliquée au budget alloué à la viabilisation a été reportée sur les montants alloués :

- aux fournitures de bureau,
- aux produits et vêtements d'entretien
- ainsi qu'aux travaux d'entretien.

En effet, les dépenses 2022 ayant été en dessous des prévisions, c'est donc ce domaine qui a fait l'objet d'une baisse.

A noter : Afin de maîtriser les consommations et leur impact budgétaire, le chef d'établissement demande à tous les personnels de respecter scrupuleusement les directives du Guide institutionnel des bonnes pratiques énergétiques et publié en date du 01/12/2022, à l'attention des personnels des établissements scolaires.

Commentaires sur les montants prévus pour les contrats de maintenance et de sécurité, éléments d'explications si écarts importants entre budget 2022 et budget 2023 :

Les montants prévisionnels figurant au budget 2023 ont été évalués dans un souci de sincérité comptable :

- Les dépenses engagées sur les autres lignes budgétaires ont été reprises à l'identique à l'exception de celles régies par les contrats
- Il a été conservé les montants alloués aux activités pédagogiques dans la mesure où celles-ci n'ont pas été complètement dépensées lors de l'exercice 2022 (Leur solde observé respectif est sensé couvrir un différentiel prévisionnel de prix).

3 Service Activité pédagogique (AP)

Les grandes lignes de la politique pédagogique du chef d'établissement pour l'année à venir :

- Limitation des sorties de classe, à la journée et dans l'environnement local, en raison de la forte augmentation du coût des transport et des difficultés des familles
- Mobilisation de la part collective du Pass culture sur les niveaux 4ème et 3ème

- Recours aux ressources affectées « Devoirs faits » pour l'acquisition de petits matériels ou documentations scolaires (y compris en version numérique) ou logiciels de remédiation

4 Subventions

Prévision des subventions du ministère de l'éducation nationale :

	montant	codification (services, domaines et activités)	
		Recette	Dépense
Manuels scolaires	2 500 €	7411	13MS
Carnets correspondance	-	-	13COR
Droits de reprographie	400 € (avance)	7411	13REP
CESC	110 € (report 2022)	741	16ESC
Fonds sociaux cantine	-	-	16FSC
Fonds sociaux collégiens/lycéens	6 000 € (report 2022)	7411	16FS-
Bourses nationales	36 627 €	7411	0BN
Stages en entreprise	-	-	-
Projets (actions culturelles, ouverture internat, ...)	3 060 €	7411	13EAC
Ecole Ouverte	4 635 €	7411	16EO
Devoirs faits	1 800 €	7411	13AE

Prévision des subventions de la collectivité territoriale :

	montant	Proposition de codification selon la collectivités (services, domaines et activités)	
		Recette	Dépense
Déplacement pédagogique (Sites majeurs)	450 €	AP – Axe 2 – 2DFFSITMAJ	AP – Axe 2 – 2DFFSITMAJ

Déplacement sportif	4 038.91 €	AP – Axe 3 – 2DFFEPS	AP – Axe 3 – 2DFFEPS
Fonds sociaux	-	-	-
Section Badminton	1 601 €	AP – Axe 3 – 2DFFBADM	AP – Axe 3 – 2DFFBADM
Subvention d'équipement	1 526.40 € HT	AP – Axe 2 – 2EQUIPPHYS	AP – Axe 2 – 2EQUIPPHYS
Subvention d'équipement	3 046 € HT	ALO – ENTRET – 2DFFHAIE / 2DFFLUST	ALO – ENTRET – 2DFFHAIE / 2DFFLUST

Autres subventions (autres ministères, communes, fonds européens, etc.) :

NÉANT

Montant de la taxe d'apprentissage perçue :

NÉANT

5 Service de Restauration et d'Hébergement

Nombre de demi-pensionnaires		82
Si accueil des primaires, nombre d'élèves du primaire accueillis		-
Si internat,	nombre d'internes de l'établissement	-
	nombre d'internes d'établissements extérieurs	-

SRH autonome (pas de reversement au service général)	oui	non
Sinon montant ou % de la contribution du SRH au service général (pas sous Op@le)	15 %	

7 Investissement sur FRI (lycées uniquement)

NÉANT

8 Autres produits d'activités annexes (compte 7088 sous GFC, 708800 sous Op@le) :

Le collège dispose d'un logement en COP (convention d'occupation précaire) dont le loyer mensuel a été calculé pour l'année 2023 à 280.81 € en fonction de l'indice de référence indiqué par le département.
Aussi, les recettes sur le montant des loyers annuels sont prévues à hauteur de 3369,72 €.

Locations diverses (compte 7083 sous GFC, 708300 sous Op@le) :

Les charges locatives sont estimées à environ 1672 € sur l'année 2023.

Ventes d'objets confectionnés (compte 701 sous GFC, 70100 sous Op@le) :

A ce jour, le collège ne réalise aucun objet confectionné.

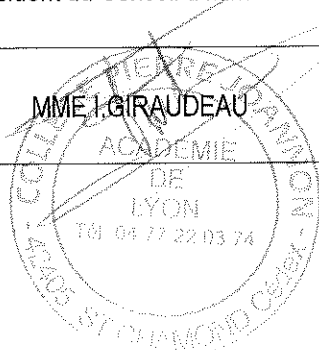
A la suite de cet exposé, Madame la Gestionnaire demande aux membres l'approbation du budget de l'exercice 2023.

Acte n°12 06/12/22		Approbation du Budget 2023					
11	Votants	11	Pour	0	Contre	0	Abstentions

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil d'administration est levée à : 20 h 07

A SAINT CHAMOND, le 06/12/2022.

Le Président du Conseil d'administration	Le secrétaire de séance
MME I. GIRAudeau	MME E. JARRIL



Mode de calcul des charges de fonctionnement propres au SRH :

Celles-ci sont calculé sur le nombre de demi-pensionnaires du 1^{er} trimestre de l'année scolaires 2022-2023, tant en terme d'élèves que de commensaux ainsi que du montant des forfaits et tarifs repas votés pour l'année civile 2023. Il s'agit bien sûr d'une estimation qui nous permet d'obtenir les recettes brutes générées par le SRH et ainsi y appliquer 15% afin d'obtenir les charges de fonctionnement propres au SRH qui sont réparties comme suit :

Part SRH au SG		
Entretien	Nettoyage	577,84 €
	Vêtements d'entretien	100,00 €
Fournitures	Matériels et consommables	902,75 €
Gestion Demi-pension	Accès contrôlé (Turbo)	672,13 €
Maintenance	Contrats obligatoires	2 168,40 €
Viabilisation	Entretien des équipements	1 000,00 €
	Eau	600,00 €
	Electricité	650,00 €
	Gaz	650,00 €
charges 6.		7 321,12 €

Politique mise en œuvre dans l'établissement en matière de restauration (produits issus de l'agriculture biologique, fournisseurs locaux, menus à thèmes, etc.) :

Afin d'être en conformité avec la loi Egalim, qui impose aux restaurations collectives de proposer au moins 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio, nous appliquons donc un pourcentage de 30% pour l'achat de denrées issues de l'agriculture biologique et 20 % pour l'achat de denrées issues de l'agriculture locale.

Répartition des achats de denrées	
Bio (30%)	9 239,96 €
Locale (20%)	6 159,97 €
Qualité (20%)	6 159,97 €
Commun (30%)	9 239,96 €
Total	30 799,87 €

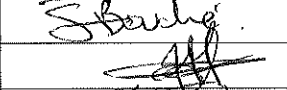
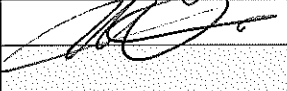
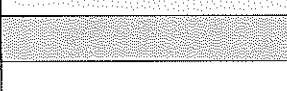
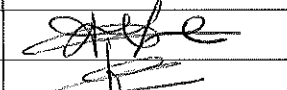
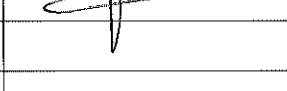
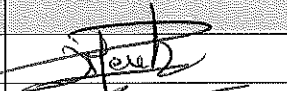
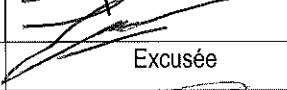
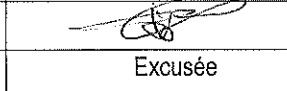
6 Prélèvement sur Fonds de Roulement

Si un prélèvement sur FDR est prévu au budget, son montant : NÉANT

Sa destination : Sans objet

LISTE ÉMARGEMENT SIGNÉE PAR LES MEMBRES

Conseil d'Administration
Mardi 6/12/2022 – Heure de convocation : 18 h 00

QUALITE	Nom	Prénom	Emargement
Chef d'établissement, président	1 Mme GIRAudeau	ISABELLE	
Adjoint-Chef d'établissement	2 BOUCHÉ	SOPHIE	
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 Mme LIOGIER	SANDRA	
Conseiller principal d'éducation (2)	4 Mme ZAIDI	SALSABILA	
Agent comptable Pas de voix délibérative	Mme DUFOUR	CLAIRE	
Collectivité territoriale rattachement	1 CALACIURA	STEPHANIE	
Collectivité territoriale rattachement	2 REYNAUD	HERVE	
Représentant de la commune siège	1 DECLINE	PIERRE	
Représentant de la commune siège	2 RIVAT	JEAN PIERRE	
Personnalité Qualifiée			
Elus des personnels enseignants et d'éducation	1 EL AZHAR	NOEMIE	
	2 DE BAYLE	ALAIN	
	3 LAFORGE	ANNE	
	4 JARRIL	ELIA	
	5 BODIC	VINCENT	
	6 JAKOB	LEA	
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de services			
Elus des parents d'élèves	1 MERET	MELODY	
	2 DUPONT	DELPHINE	
	3 FRANCON	FLORENCE	Excusée
	4 PICHON	OLIVIER	
	5 MERCIER	SYLVIE	Excusée
	6		
Elus des élèves	1 BENABDELHAK	NAHIL	
	2 MANSOURI	YACINE	

